



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction interdépartementale des routes Est*

## **DOSSIER DE PRESSE**

**Perturbations prévisibles sur l'A31  
du 20 au 23 septembre**

**dans la traversée de Nancy  
en raison de travaux de réhabilitation de chaussée**



Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat  
Prévention des risques

Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

**Septembre 2011**

Retrouvez ce dossier de presse  
sur le site internet de la DIR Est : [www.dir-est.fr](http://www.dir-est.fr)

## I. Une section de l'A31 très fragilisée

## II. Des travaux réalisés en 2 phases

- **Phase 1 - Sens Metz-Nancy : travaux du 12 au 30 septembre**
  - A. Nature des travaux
  - B. Perturbations annoncées du 20 au 23 septembre
- **Phase 2 - Sens Nancy-Metz : travaux du 3 au 20 octobre**

## III. Sécurité des usagers et des agents

## Annexe : présentation de la DIR Est

**Contact presse :**  
*Suzanne Tschaeglé*  
Tél : 03.83.50.96.37

## I. Une section de l'A31 très fragilisée

Les deux derniers hivers ont fragilisé l'A31 dans les 2 sens de circulation entre les échangeurs de Nancy centre (n°20) et Laxou (n°19).

Durant la période de viabilité hivernale 2010-2011, les 3 voies dans le sens Nancy-Metz et la voie de droite (voie PL) dans le sens Metz-Nancy ont subi des dégradations rapides, à cause des fortes évolutions de température et du trafic. Pour pallier ces dégradations, ces chaussées ont fait l'objet de nombreuses interventions de la part des agents du centre d'entretien et d'exploitation de Champigneulle de la DIR.

Malgré des interventions répétées et complexes en raison du trafic, la présence de nids de poule importants et persistants a nécessité, fin décembre 2010, la neutralisation provisoire de la voie PL dans le sens Metz-Nancy puis des interventions avec des moyens palliatifs plus conséquents (enrobé à chaud). Toutefois ces interventions visaient à tenir les chaussées jusqu'à une réhabilitation plus importante.

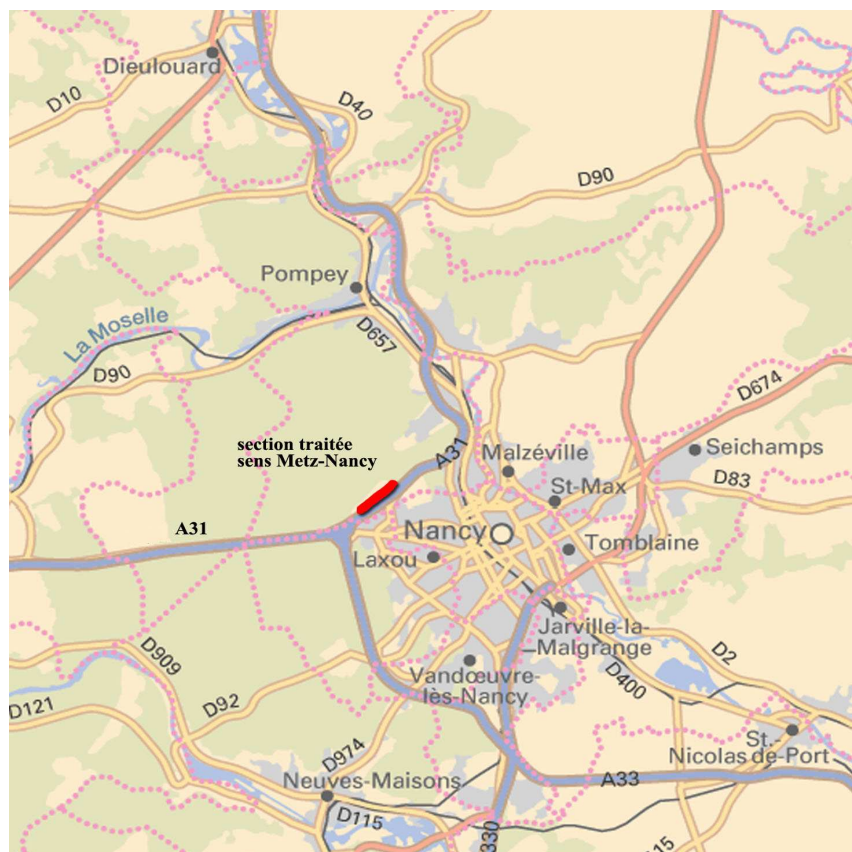
**C'est l'objet de l'opération décrite dans ce dossier de presse puisque près de 9 km de chaussée vont être renouvelés. Le montant de ces travaux s'élève à 2,7 M d'€.**

## II – Des travaux réalisés en 2 phases

Les travaux de renouvellement de chaussée seront réalisés en 2 phases.

- **phase 1** : dans le sens Metz-Nancy (du 12 au 30 septembre)
- **phase 2** : dans le sens Nancy-Metz (du 3 au 20 octobre).

## PHASE 1 - Sens Metz-Nancy : travaux du 12 au 30 septembre



### A – Nature des travaux

Les travaux consistent dans un premier temps à raboter la chaussée détériorée. Ces travaux seront réalisés pendant 3 nuits.

En journée, les usagers circuleront sur la chaussée rabotée. Puis, pendant 5 nuits, l'entreprise procèdera à un traitement spécifique de la voie spéciale pour les poids lourds (VSPL). En effet, cette dernière voie est très sollicitée et présente des désordres importants. Il est nécessaire de reconstruire la chaussée sur près de 20 cm.

De même, la bonne pérennité de la voie médiane nécessite la pose d'une géogrille sous la couche de roulement. Ces opérations sont beaucoup plus complexes que la simple réparation d'une couche de roulement.

La dernière phase consiste à réaliser la couche de roulement.

Les travaux seront réalisés de nuit, de 21h à 6h. Ils impacteront les 2 sens de circulation. Le chantier démarrera **lundi 12 septembre**. Il est programmé pour une durée de 3 **semaines\*** et doit donc prendre fin le 30 septembre.

\*sous réserve de conditions météorologiques favorables.

## **B - Perturbations prévisibles en particulier du 20 au 23 septembre**

Les restrictions de circulation seront effectives de nuit, excepté du 13 au 19 septembre et du 20 au 23 septembre. Si les perturbations de jour du 13 au 19 septembre seront minimales (vitesse limitée à 70 km sur les 3 voies rabotées), des perturbations de trafic plus importantes sont à prévoir pendant les 4 journées du 20 au 23 septembre.

### **– durant les 2 nuits (de 22 h à 6 h), du lundi 12 au mercredi 14 septembre**

La circulation du sens Metz => Toul sera basculée sur le sens opposé. Dans le sens Metz Toul, la bretelle de sortie de l'échangeur de Laxou (n°19) sera fermée, une déviation sera mise en place par l'A31 avec demi-tour à l'échangeur de Velaine (n°17) pour récupérer la sortie Laxou à l'échangeur n°18.

### **– de jour, du mardi 13 septembre au matin au lundi 19 septembre soir**

La circulation du sens Metz => Toul entre les échangeurs de Nancy centre (n°20) et Laxou (n°19) se fera sur chaussée rabotée avec une restriction de vitesse à 70km/h.

### **– durant la nuit du mercredi 14 au jeudi 15 septembre de 22 h à 6 h**

La circulation du sens Metz => Toul sera basculée sur le sens opposé. Dans le sens Metz =>Toul, la bretelle de sortie de l'échangeur de Laxou (n°19) sera fermée ainsi que sur le nœud A31/A33 la bifurcation Metz vers Toul, une déviation sera mise en place par l'A33 avec demi-tour à l'échangeur de Brabois (n°2) pour récupérer la sortie Laxou à l'échangeur n°18 ou bien la bifurcation vers Toul.

### **– du lundi 19 au samedi 24 septembre 2011**

Les nuits du lundi soir au samedi matin de 22 h à 6 h la circulation du sens Metz =>Toul sera basculée sur le sens opposé. Dans le sens Metz => Toul, la bretelle de sortie de l'échangeur de Laxou (n°19) sera fermée ainsi que sur le nœud A31/A33 la bifurcation Metz vers Toul, une déviation sera mise en place par l'A33 avec demi-tour à l'échangeur de Brabois (n°2) pour récupérer la sortie Laxou à l'échangeur n°18 ou bien la bifurcation vers Toul.

Les journées du **mardi 20 au vendredi 23 septembre**, la circulation du sens Metz => Toul entre les échangeurs de Nancy centre (n°20) et Laxou (n°19) se fera sur chaussée rabotée avec la voie spéciale PL neutralisée car cette dernière, rabotée, présentera une marche importante. Les usagers auront une restriction de vitesse à 70 km/h ainsi qu'une interdiction de doubler pour les PL car la voie de gauche sera réduite à 2,80 m de large. A noter que la sortie n°19 Laxou sera maintenue ouverte de jour.

Des mesures de délestage du trafic seront mises en œuvre :

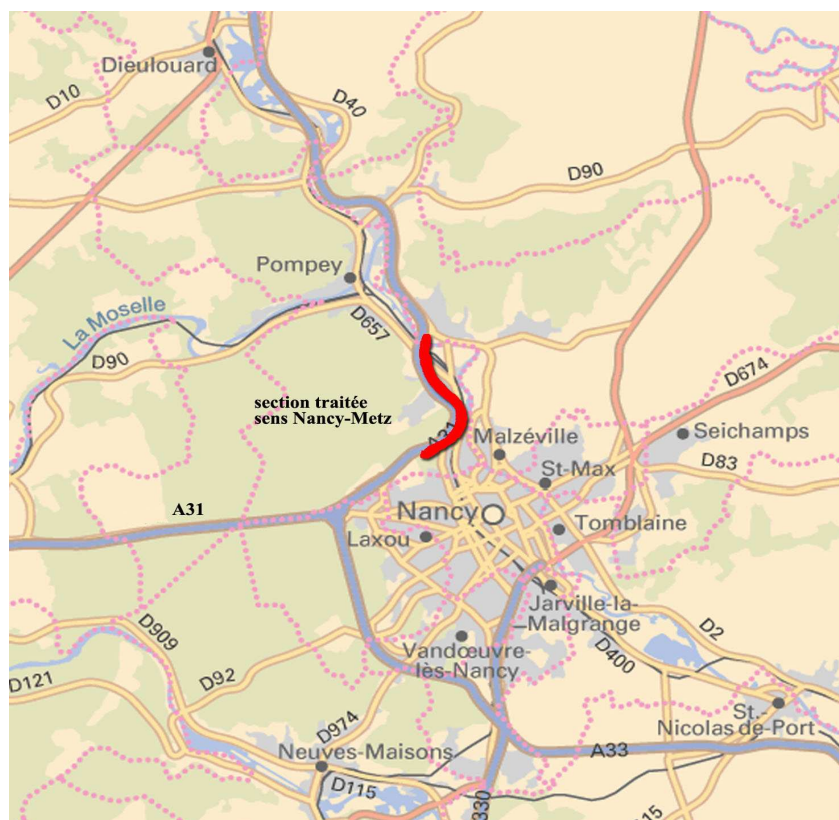
- pour le trafic de transit, un itinéraire conseillé sera indiqué au droit de la sortie n°25 Belleville pour rejoindre A31 à Toul via la RD 611.
- pour le trafic local, l'accès à Nancy sera conseillé par la sortie Nancy Trois Maisons (échangeur n°21).

**Durant ces 4 journées, un allongement du temps de parcours de 15 à 20 minutes est à prévoir, notamment aux heures de pointe.**

Les déviations mises en œuvre de jour comme de nuit ont été établies en concertation avec les autres gestionnaires de voirie (Conseil général de la Meurthe-et-Moselle, Communauté urbaine de Nancy, principales communes traversées...).



## PHASE 2 - Sens Nancy-Metz : travaux du 3 au 20 octobre 2011



Les travaux concernant la phase 2 (Sens Nancy-Metz) n'engendreront pas de perturbations en journée. La circulation s'effectuera sur chaussée rabotée avec une restriction de vitesse de 70km/h ainsi qu'une interdiction de doubler pour les poids-lourds.

Néanmoins les nuits, les bretelles d'accès à l'A31 des échangeurs de Nancy-Centre, Nancy 3 Maisons, Frouard et Bouxières seront alternativement fermées, avec mise en place de déviations locales.

Les travaux consistent uniquement en la réfection de la couche de roulement.

### III. Sécurité des usagers et des agents

La DIR Est recommande aux automobilistes et conducteurs de poids lourds la plus grande **prudence** et la **modération de leur vitesse aux abords du chantier pour leur sécurité et celle du personnel y travaillant**.

En effet, 44 % des conducteurs dépassent de plus de 20 km/h la vitesse limite autorisée aux abords des chantiers, 20% des conducteurs ne respectent pas les distances de sécurité et en 2010, environ 2 000 accidents sont imputables au manque d'attention des conducteurs (données nationales).

Des accidents causant notamment des blessures aux agents d'exploitation se produisent chaque année, le plus souvent lors des phases délicates de mise en place ou de dépose de la signalisation.

Aux abords des chantiers, les conducteurs doivent donc **ralentir** et bien respecter les limitations de vitesse à 70 km/h ou 50 km/h qui seront indiquées en fonction du chantier.

Il est aussi important de **garder la distance de sécurité** recommandée à tout instant sur la route et de rester concentré pour pouvoir anticiper les dangers liés aux travaux et aux autres automobilistes.

## Annexe

## La DIR Est

La **DIR Est** – Direction Interdépartementale des Routes Est – est un service du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Elle a été créée par décret du 16 mars 2006 pour gérer le **réseau des routes nationales et autoroutes non concédées traversant 12 départements** du quart Nord-Est de la France, long de **1 650 km**,

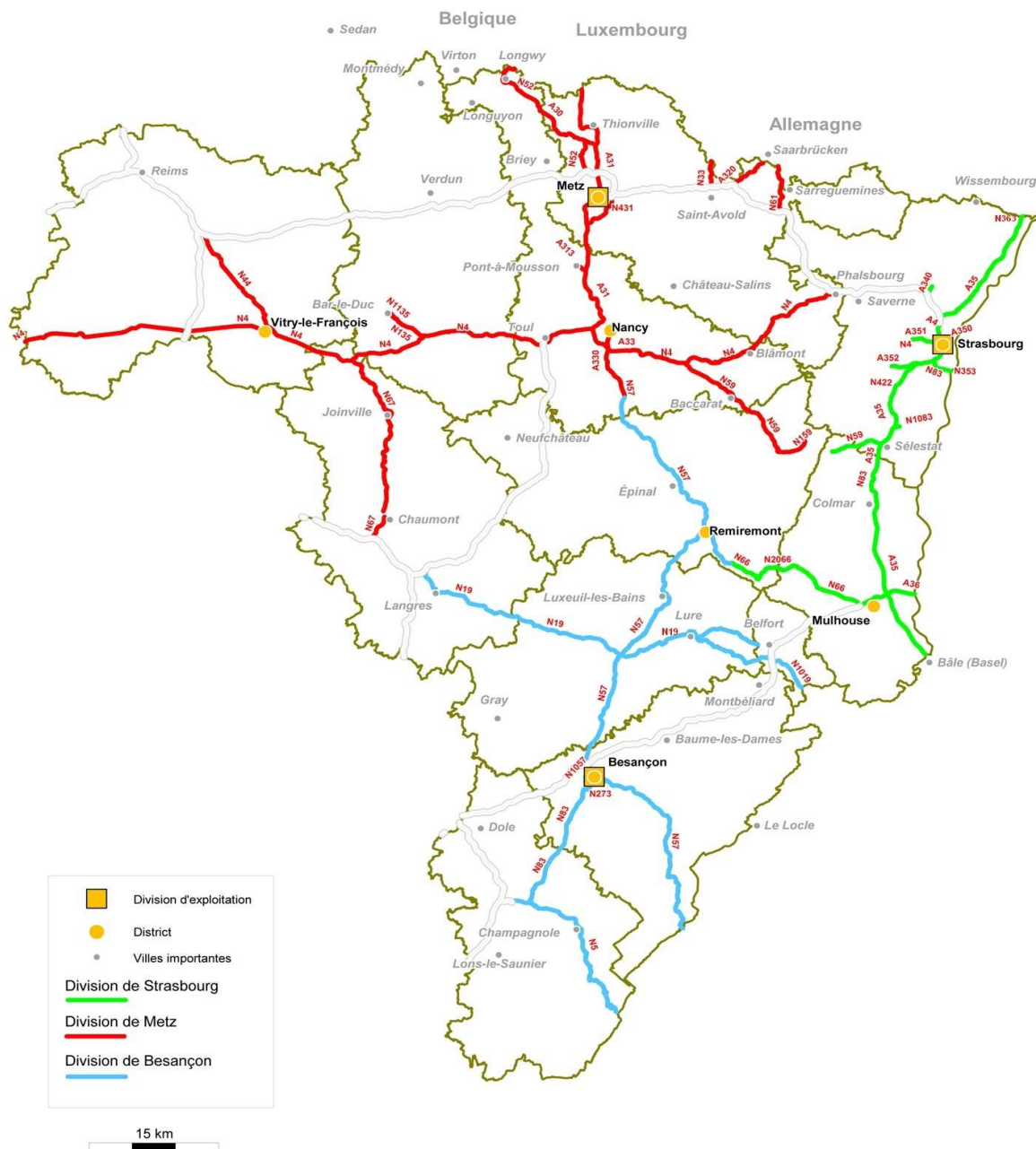
Son **organisation** s'articule autour :

- des services du siège à Nancy
- de 3 divisions d'exploitation : Besançon, Metz et Strasbourg
- de 3 services d'ingénierie routière : SIR Lorrain, SIR de Mulhouse et SIR de Vesoul.

Au total, ce sont **1 090 agents** qui travaillent en continu pour assurer l'entretien et le fonctionnement de ce réseau routier national, mais aussi pour construire les routes de demain.

### Le réseau de la DIR Est par division d'exploitation





Pour plus d'informations sur la DIR Est : [www.dir-est.fr](http://www.dir-est.fr)